

Le Jour, 1953  
20 Octobre 1953

## **UNE INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS**

L'association des Commerçants de Beyrouth demande une refonte des Chambres de Commerce **et que leurs conseils directeurs soient élus et que leurs attributions soient élargies.**

Elle formule le souhait **que des représentants qualifiés du grand commerce soient associés à titre permanent à l'exercice du pouvoir exécutif**, au département de l'Economie Nationale notamment.

L'Association a fait parvenir au Président du Conseil d'autres demandes dont on pourrait discuter plus d'une. Certaines sont bonnes, d'autres moins bonnes. **L'essentiel à nos yeux est cette prise de conscience renouvelée des devoirs et des droits des commerçants dans une capitale comme Beyrouth où le commerce représente la moitié de la République.**

Au temps de Tyr et de Carthage, les marchands étaient tout dans l'Etat. **On est frappé du peu qu'ils sont chez nous et de ce qu'ils devraient être.** On constate que l'Association des Commerçants qui, dans la diversité de ses branches, commande tout le commerce extérieur, est trop souvent ignorée par l'Etat **et on s'en irrite.** L'Etat n'est sûrement pas plus informé que l'Association de ce qui convient au commerce de ce pays et de ce qui lui nuit.

Quant à la Chambre de Commerce de Beyrouth, pour répondre dignement à sa haute mission, elle devrait rajeunir ses règlements et élire son bureau. Cela lui conférerait un autre prestige. Nous ne serions pas surpris qu'une telle réforme fût conforme au vœu de son président lui-même.

Rappellerons-nous, pour l'exemple, que le lord-maire de Londres, élu par les corps de métiers, et généralement lui-même dans le négoce, est le premier personnage de la cité ? Dans un pays comme le Liban où les ressources principales de l'Etat viennent des échanges et du transit **et où la nation dépérit quand le commerce décline**, il paraît naturel que l'Etat se montre plus attentif aux intérêts supérieurs du commerce et à ce qui fait aux commerçants la vie confortable.

**Ces remarques ne sous-estiment en rien évidemment ce qui est dû à l'agriculture et à l'industrie. L'une et l'autre ont également leurs droits et leurs devoirs éminents.** Mais ce n'est pas leur faire tort, encore moins les humilier, que de mettre le commerce libanais à son rang.

**C'est le commerce au Liban qui fait en définitive le prix de la terre et des fruits de la terre : c'est lui qui donne directement ou indirectement, leur clientèle à nos**

**industries. Il est juste qu'il soit à l'honneur. Nous croyons, au demeurant, qu'il n'y a pas d'industriel libanais qui ne soit aussi commerçants d'une façon ou d'une autre.**

En bref, l'Association des Commerçants de Beyrouth a raison d'affirmer sa présence et de souhaiter pour les Chambres de Commerce et pour elle-même un autre destin. Un entretien dont son Comité nous a fait l'honneur l'autre jour nous a fait l'impression la plus forte. Nous avons entendu le langage même du civisme.

**Nous aimerions voir l'Association au premier plan de la vie et des responsabilités nationales. Elle en a, nous l'avons dit, le droit et le devoir.**